

**MAIRIE DE MONTMOREAU****- 16190 -****EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :
D_2024_05_49

Date de convocation du conseil : **10 mai 2024**

Nombre de conseillers
en exercice : **26**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers
présents : **20**

Nombre de votants : **25**

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M ELUERD Roland

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

M. PUYDOYEUX Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine

Objet : **Choix du Maître
d'œuvre dans le cadre de la
réhabilitation de l'Aire
couverte – Signature du
marché**

Secrétaire de séance : Madame MOREAU PERONNAUD Lysiane

M. Jérôme DESBROSSE expose au conseil municipal que, suite à la consultation pour la Maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation de l'Aire couverte, la Commission Marché A Procédure Adapté, s'est réunie une première fois le 9 avril 2024 pour étudier les candidatures et les offres, au nombre de 4.

La Commission MAPA a souhaité auditionner deux candidats, le 24 avril 2024, auxquels il a été laissé jusqu'au 2 mai 2024 pour modifier leur offre en prenant compte des échanges lors de cette négociation.

Le 14 mai 2024, la Commission MAPA s'est réunie, a étudié les nouvelles offres et a émis un avis favorable pour attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre, au cabinet le mieux disant :

NIEZ LARRAUFIE, Architecte Associés

66 600,00 € HT

correspondant à un montant TTC de 79 920,00 €, se décomposant ainsi qu'il suit :

Tranche Ferme : :

58 830,00 € HT

- Avant-projet sommaire (APS) global,
- Avant-projet définitif (APD) global.
- Études de projet (PRO),
- Assistance aux contrats de travaux (ACT) comprenant les quantitatifs ainsi que la rédaction des pièces administratives du DCE (CCAP et RC),
- Études d'exécution Totales (EXE Totales) (excepté pour le choix et l'agencement du mobilier),
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET),
- Assistance au maître d'ouvrage à la réception et la période de parfait achèvement (AOR).

AR Prefecture

016-200063105-20240515-D2024_05_49-DE
Reçu le 16/05/2024

Mission complémentaire :

6 100,00 € HT

- Études de diagnostic (DIAG) dont relevé des existants (le cas échéant),
- Étude thermique comprenant l'étude de l'aire couverte et la faisabilité pour l'installation d'une chaudière bois à plaquettes et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Tranche Optionnelle 1 :

7 770,00 € HT

Pour la création d'une chaudière bois et la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques :

- Études de projet (PRO),
- Assistance aux contrats de travaux (ACT) comprenant les quantitatifs ainsi que la rédaction des pièces administratives du DCE (CCAP et RC),
- Études d'exécution Totales (EXE Totales) (excepté pour le choix et l'agencement du mobilier),
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET),
- Assistance au maître d'ouvrage à la réception et la période de parfait achèvement (AOR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT le Cabinet NIEZ LARRAUFIE, Architectes Associés pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de l'Aire couverte de Montmoreau.

CHARGE Monsieur le Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes les pièces correspondant à ce dossier, avec le Cabinet NIEZ LARRAUFIE pour un montant de 58 830,00 € HT pour la tranche ferme, 7 770,00 € HT pour la tranche optionnelle n° 1 dont l'affermissement devra être formalisé par un acte et se réserve la possibilité de réaliser la mission complémentaire s'il est décidé d'affermir la tranche optionnelle n°1,

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 15/05/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 16/05/2024

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

